



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-005-2026-04

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2026

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle politique du travail-Service santé et sécurité au travail

IDF-2026-04-02-00002 - Arrêté du 2 avril 2026 portant agrément des organismes pour la formation des représentants du personnel en SSCT (16 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Service

Aménagement durable

IDF-2026-03-31-00026 - Arrêté n° IDF-2026- accordant à EDGARD?? l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme (2 pages)

Page 20

IDF-2026-03-31-00025 - Arrêté n° IDF-2026- accordant à S.C.C.V. SIRIUS GRÉSILLONS l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme (2 pages)

Page 23

IDF-2026-03-31-00027 - Arrêté n° IDF-2026- modifiant l'arrêté N° IDF-2023-01-25-00014 du 25/01/2023?? accordant à BOISSY ROYALE l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme (2 pages)

Page 26

IDF-2026-03-31-00030 - Arrêté n° IDF-2026- modifiant l'arrêté N° IDF-2025-01-28-00004 du 28/01/2025?? accordant à GALIMMO l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme (2 pages)

Page 29

IDF-2026-03-31-00029 - Arrêté n° IDF-2026- modifiant l'arrêté n° IDF-2025-11-26-00023 du 26/11/2025 accordant à BARINGS CORE FUND 77 BOETIE SCI l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme (2 pages)

Page 32

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2026-04-02-00002

Arrêté du 2 avril 2026 portant agrément des
organismes pour la formation des représentants
du personnel en SSCT



ARRÊTÉ

PORTANT AGRÉMENT D'ORGANISMES POUR LA FORMATION DES MEMBRES DE LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE, EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS,

VU le code du travail et notamment les articles L. 2315-17, L.2315-18, R. 2315-8 à R. 2315-16 relatifs à la formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique (CSE) ;

VU les articles L. 6351-1 et suivants du code du travail ;

VU les circulaires ministérielles du 14 mai 1985, du 19 octobre 1987 relatives à la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, modifiées par la note d'actualisation du 17 mai 1993 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté du 27 août 2025, de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île de France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS), en matière administrative ;

VU la décision n° 2025-184 du 26 septembre 2025 portant subdélégation de signature de Monsieur Fabrice MASI aux agents de l'unité régionale de la DRIEETS ;

VU l'avis du Comité régional pour l'emploi d'Île-de-France 24 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que la demande d'agrément présentée par l'organisme AESA permet d'apprécier sa faculté à dispenser la formation des membres de la délégation du personnel au CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;

CONSIDÉRANT que l'organisme IFIS a sollicité le retrait de son agrément au motif qu'il ne dispensait plus la formation des membres de la délégation du personnel au CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste des organismes agréés pour dispenser la formation des membres de la délégation du personnel au CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail est modifiée par l'ajout et le retrait des organismes visés ci-dessus, et est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Les organismes agréés remettront chaque année avant le 30 mars, au directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, un compte rendu de leurs activités au cours de l'année écoulée. Ce compte rendu indique le nombre des stages organisés en vertu de l'agrément. L'absence de communication de ce compte rendu pourrait justifier le retrait d'agrément.

Article 3 : Si un organisme cesse de répondre aux conditions ayant justifié son agrément, celui-ci peut lui être retiré par décision motivée du préfet de région.

Article 4 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint Denis, le 2 avril 2026

Pour le préfet, par délégation,
le directeur régional, et par subdélégation,
le responsable-adjoint du pôle politiques du travail,

SIGNE

Jean-Noël Ponzevera

**Liste des organismes de formation agréés par le préfet de la Région Ile de France pour dispenser la formation
en matière de santé et de sécurité au travail des membres du CHSCT et du CSE**

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
2 E-CSE	8 rue des Frères Caudron 78140 Vélizy-Villacoublay		20/12/2022
ABCSE	1 bis, rue Henri-Barbusse 92190 Meudon	Tous secteurs d'activité	24/10/2025
ACTE 1 FORMATION	335 rue de la Justice 77000 VAUX LE PENIL		01/04/2023
ACTION SANTE Groupe DOXEA	2 allée Hector Berlioz BP 90017 95130 FRANCONVILLE	Secteur sanitaire, médico-social et tertiaire	06/03/2019
ADCA GFP	21 rue de Fécamp 75012 Paris	Nettoyage industriel, environnement, espaces verts, hôtellerie, informatique, télécom, services	03/11/2006
ADCM – Association pour le développement des connaissances des militants	38, rue d'Eragny 95310 Saint-Ouen-l'Aumône	Tous secteurs d'activité	03/02/2025
ADDEO CONSEIL	16 rue Moncey 75009 Paris		13/01/2021
ADECCO FORMATION	5 place du Colonel Fabien 75010 Paris	Tertiaire, Industrie	16/01/2013
ADEQUATION	16 rue Ampère Immeuble SOMAG 95307 Cergy Pontoise	Tertiaire, industrie, grande distribution	02/05/2013
ADIAJ FORMATION	3 rue Henri Poincaré 75020 Paris	Fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat	08/06/2012

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
ADN CSE	8 rue Lemercier 75017 Paris		27/10/2020
AEGIDE INTERNATIONAL	Immeuble Tribequa 4 rue du Tri Postal 33800 Bordeaux	Tous secteurs d'activité	21/06/1999
AEPACT	8 bis, rue Abel 75012 PARIS	Industrie pharmaceutique, protection sociale, santé	28/09/2012
AESA	99, avenue Achille Peretti 92200 Neuilly sur seine	Tous secteurs d'activité	02/04/2026
AFORMABA	9 rue Saint Lambert 75015 Paris		7/6/2022
AFPI ETUDES ET PREVENTION	56 avenue de Wagram 75854 Paris cedex 17	Sidérurgie, métallurgie, BTP, automobile, informatique	16/07/2001
AFPIC FORMATION	18 rue Hoche 92980 Paris la Défense Cedex	Industries chimique pharmaceutique, cosmétique, et métallurgique	25/05/1987
AFTRAL	46 avenue de Villiers 75847 Paris cedex 17	Industrie, tertiaire, BTP	14/03/1985
AGATE EXPERTISE	27 avenue de l'Opéra 75001 Paris		24/11/2021
AGB SOLUTIONS	27 rue Panhard et Levassor 78570 Chanteloup les Vignes		4/6/2021
AGCNAM	9 cour des Petites Ecuries 75010 Paris		28/09/2012
AGECIF	22 rue de Picardie 75003 Paris		27/10/2020
AIR C MANAGEMENT	101, rue Marcadet 75018 Paris	Industrie, BTP, logistiques, transports, services	29/11/2024
ALPHA FORMATION	8 rue Riocrieux 92310 Sèvres		20/12/2022
ALIAVOX	24 villa des Cailloux 95600 Eaubonne	Métallurgie, énergie, télécommunications, santé, services	28/09/2012
ALINEA	33 rue de la Fontaine-à-Mulard 75013 Paris	Services	16/01/2013

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
ALTEO	50-52 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris		13/07/2016
ALTER EGO-PRP	22-24 rue du Pré des Aulnes 77340 Pontault-Combault		03/11/2017
ALTERYYYS EXPERTISE	46, rue Beaubourg 75003 Paris	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
AMBITION PREVENTION	27 Avenue Paul Arène 13600 La Ciotat		7/6/2022
ANAFORECE	21-23, rue du départ 75014 Paris	Banque, assurance et informatique	11/06/2025
ANGELE CONCEPT – SAVPRO FORMATION	61 rue de Douai 75009 Paris	Industrie, tertiaire, santé	05/02/2004
APAVE EXPLOITATION FRANCE	6 Rue du Général Audran 92400 Courbevoie	Industrie, tertiaire, chimie, santé, services, fonction publique, transports	14/03/1985
APEX ISAST FORMATION	61-69 rue de Bercy 75012 Paris	Tous secteurs d'activité	28/09/2012
ARETE	99, rue de la verrerie 75004 Paris		17/05/2018
ARSYA CONSEIL - L'ECOLE DES CE	21 rue de l'Abreuvoir 92100 Boulogne Billancourt		03/11/2017
ASMFP 77	3 rue Paul Tavernier 77210 Fontainebleau	Métallurgie, imprimerie, plasturgie, commerce, pétrole, chimie, matériaux de construction	17/10/2000
ATLANTES	13, rue Martin Bernard 75013 PARIS		06/03/2019
APSAC (Association pour la Promotion Sociale et l'Amélioration des Connaissances)	9 rue Baudoin 75013 Paris		3/11/2017
ARTHUR HUNT LEADERSHIP TALENT & TRANSFORMATION	62 avenue des Champs Elysées 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	03/09/2024
ASSOCIATION DU CENTRE DE FORMATION UNSA-FERROVIAIRE	56 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris	Ferroviaire	11/07/2023
ASTU PREVENT	1 rue de Stockholm 75008 Paris		7/6/2022

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
AUCEO	6 rue des Près du Levant 77470 Poincy		7/6/2022
AUDUBON FRANCE FORMATION	40, rue Alexandre-Dumas 75011 Paris	Tous secteurs d'activité	23/02/2024
AXIA CONSULTANTS	1 rue du Petit Robinson 78350 Jouy-en-Josas		22/12/2016
BEST CF	83 rue de Rouen 95300 Pontoise		31/01/2020
BUREAU VERITAS EXPLOITATION	4 place des saisons 92400 Courbevoie	Industrie, BTP, tertiaire	14/03/1985
C3	47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris	Poste, finance, distribution, medias, industrie graphique, conseil publicité, culture, animation, sport	25/06/2013
CABINET 41	60 rue de Richelieu 75002 Paris		11/07/2023
CABINET JEAN-JACQUES TATOUX	8 rue Lemercier 75017 Paris	Aérien, aéroportuaire, transport, agroalimentaire, industrie, secteur public	29/12/2008
CALLENTIS FORMATION	21 square Saint-Charles 75012 Paris	Assurances, banques, informatique, associatif	23/06/2020
CB FOR	47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris (cedex 19)	BTP, industries du bois, ameublement, logement social, ETGC, matériaux, matériaux de construction, négoce de bois et matériaux, maîtrise d'œuvre	27/10/2020
CCI DE VERSAILLES VAL D'OISE / YVELINES	FPC Info Centre 21 avenue de Paris 78021 Versailles cedex		07/05/1985
CDC CONTACTS	7 chemin des Meuniers 77700 Chessy		11/07/2023
CDG 77	10, Points de Vue CS 40056 77564 Lieusaint cedex	Collectivités locales	20/07/2005
CECYS	102-110, avenue Marceau 92400 Courbevoie	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
CEDAET	23 rue Yves Toudic 75010 Paris		13/07/2016

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
CEFA	47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris Cedex 19	Agroalimentaire	16/07/2001
CEFI SOLIDAIRES	31 rue de Grange-aux-Belles 75010 Paris	Tous secteurs d'activité	02/05/2013
CEFPIC	33 avenue de la République 75011 Paris	Chimie, pharmacie, verre, caoutchouc, plasturgie	05/02/2004
CEGAPE	4-10 avenue André Malraux 92300 Levallois Perret	Fonction publique	11/07/2023
CEGOS	19 rue René Jacques 92798 Issy les Moulineaux	Tous secteurs d'activité	16/07/2001
CENTRE DE FORMATION PREVENTION SECOURS INCENDIE EXPERT	3, chemin de Chelles 77410 Claye-Souilly	Tous secteurs d'activité	11/06/2025
CER 92	4 avenue Laurent Cély Tour d'Asnières 92600 Asnières-sur-Seine		27/10/2020
CERES	128, rue La Boétie 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	23/02/2024
CFER-UFCAC CFDT (Centre de formation, d'étude et de recherche)	20 rue Lucien Sampaix 75010 Paris	Branche ferroviaire	4/6/2021
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ESSONNE	2, cours Monseigneur Romero 91033 Evry	Tous secteurs d'activité	18/09/2023
CHRONODESK	21 boulevard Robert-Thiboust 77700 Serris		7/6/2022
CHUBB FRANCE	10 avenue de l'Entreprise Parc Saint Christophe Bâtiment Magellan 1 95862 Cergy Pontoise cedex	Grande distribution, services aux entreprises, transports	29/03/1999
CIG (Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la région Ile de France)	15 rue Boileau BP 855 78008 Versailles cedex	Fonction publique territoriale	05/10/2004
CNFCE	38, rue Viala 75015 Paris	Tous secteurs d'activité	08/01/2024

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
COMUNDI	Immeuble Pleyad 39 boulevard Ornano 93200 Saint Denis	Tous secteurs d'activité	23/11/2013
COMPÉTENCES PRÉVENTION	127 rue Amelot 75011 Paris		22/12/2016
CONSEIL CE	31 bis rue des Longs Prés 92100 Boulogne Billancourt		14/03/2018
COPRAS	37 avenue des Bois 77220 Gretz-Armainvilliers	Plasturgie, tertiaire, lunetterie, chimie	02/05/2013
COVENCE AVOCATS	10 Rue Véronèse 75013 PARIS		01/04/2023
CPR FORMATION	119, rue de Colombes 92600 Asnières-sur-Seine	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
CREOIF	131 rue Damrémont 75018 Paris		25/05/1987
CSEFORMA	3, allée Georges-Bizet 93430 Villetaneuse	Tous secteurs d'activité	24/10/2025
CULTURE ET LIBERTE	5 rue Saint Vincent de Paul 75010 Paris	Santé, industrie, transport, éducation, services, commerce	25/05/1987
DANCAF	63 rue Charles Nodier 93500 Pantin		4/6/2021
DEGEST	13 rue des Envierges 75020 Paris	Tous secteurs d'activité	20/07/2005
DEKODE RH	35, rue des Bergères 91940 Les Ulis	Tous secteurs d'activité	24/10/2025
DELLIEN Associés	48 rue de Vivienne 75002 Paris	Tous secteurs d'activité	26/06/2018
DEMOS FORMATION	20 rue de l'Arcade 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	04/12/2001
DESMATHS FORMATION	63 bis rue de la Tombe Issoire 75014 Paris		13/01/2021
DICTAM CONSEIL	52 Rue Rouget de Lisle 54510 Tomblaine	Tous secteurs d'activité	03/04/2024

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
DOH CONSULTANTS	21 rue de Fécamp 75012 Paris		22/12/2016
DOXA FORMATION	6 rue d'Uzès 75002 Paris		4/6/2021
DTR CONSEIL	40 rue Alexandre Dumas 75011 Paris		4/6/2021
EC PARTENAIRE IRP	84 rue de Crimée 75019 Paris	Services, assurances, banque, finance, commerce, métiers administratifs	24/07/2008
ECOCOM FORMATION	6 rue Christophe Colomb 75008 Paris		26/06/2018
EFE FORMATION	18-24, rue Tiphaine 75015 Paris	Tous secteurs d'activité	28/03/2025
ELABORE	84 cours de Vincennes 75012 Paris	Tous secteurs d'activité	18/09/2023
ELEAS	19 boulevard de Magenta 75010 Paris		22/12/2016
EMERGENCES	Immeuble Le Méliès 261 rue de Paris 93556 Montreuil	Tous secteurs d'activité	25/05/1987
ENTREPRISE SANTÉ FORMATION (ESF)-PREVAT	2 avenue Pasteur 92130 Issy les Moulineaux	Secteur tertiaire	16/01/2013
ERGONALLIANCE	1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont	Secteurs industries et grande distribution	31/01/2020
ERGOS CONCEPT	103 rue de Sèvres 75006 Paris		19/01/2016
ESTIM FORMATION	11 passage Marivaux 77185 Lognes		4/6/2021
EVRYWARE	38 cours Blaise Pascal 91000 Evry	Tous secteurs d'activité	02/05/2013
EXOFORMATIONS	30 rue Georges Thoretton 92230 Gennevilliers	Agroalimentaire, transports, BTP, collectivités locales, tertiaire	08/06/2012
E2MB FORMATIONS	68 rue Pasteur 77450 Condé Sainte-Libaire		24/11/2021

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE	3 chemin de la Grange Feu Louis 91035 Evry	Industrie mécanique, chimique, sécurité privée, grande distribution, établissement sanitaire, transport logistique	08/06/2012
FAER FORMATION CONSEIL	3, place octogonale 77700 Chessy	Tous secteurs d'activité	22/01/2026
FCS FORMATION CONSEIL STRATEGIE	105 boulevard Paul Vaillant-Couturier 95190 Goussainville	Tous secteurs d'activité	23/09/2014
FLOBEL FORMATION	2-4 rue des Cévennes CP 20552 94648 Rungis cedex	Industrie, grande distribution, nettoyage, transport, fonction publique, santé	08/06/2012
FORMA PREV'PLUS	21 rue du Gravier 77340 Pontault-Combault		4/6/2021
FORMAESTRO	20, rue des Malicornes 91490 Moigny-sur-Ecole	Tous secteurs d'activité	03/02/2025
FORMAVAL	26 chemin des Rois 91170 Viry Chatillon		26/06/2018
FORMECOSS	170 avenue Parmentier - CS20006 75479 Paris cedex 10	Bâtiment, travaux publics, autres secteurs	15/12/2000
FPSG	9 avenue Georges Pompidou Appt 413 92150 Suresnes	Commerce, distribution, assurance, banque, transport, sécurité incendie/sûreté, hôtellerie/restauration, automobile, chimie, logistique (entrepôts)	17/11/2005
FPSG 2000	9 avenue Georges Pompidou 92150 Suresnes		17/11/2005
FRANCE PREVENTION SECOURISME	ZA des Forboeufs – 9 rue Denis Papin 95280 Jouy le Moutier	Secteur tertiaire principalement	08/06/2012
GALOIS FORMATION	40, avenue Lucien-Français 9400 Vitry-sur-Seine	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
GRETA SEINE-ET-MARNE	41 grande Allée du 12 février 1934 77186 Noisiel	Tertiaire, transport, administration, associations	02/05/2013
GROUPE ACN	Droite Bailly Park 25 boulevard des artisans Bâtiment 6 77700 Bailly-Romainvilliers		22/12/2016

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
GROUPE LEGRAND	20, rue Brunel 75017 PARIS		01/04/2023
GROUPE REVUE FIDUCIAIRE	100 rue Lafayette 75010 PARIS	Tous secteurs d'activité	16/07/2019
GROUP SUCCESS	6 rue de Musset 75016 Paris		4/6/2021
HANNIBAAL ADVISOR	14 bis, rue des Murgets 77870 Vulaines-sur-Seine	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
HAPPY YOU	31 B, rue des Longs Prés 92100 Boulogne-Billancourt		22/07/2020
HIDY	3 rue Bellanger 92300 Levallois-Perret	Tous secteurs d'activité	03/09/2024
HR CONSULTANCY PARTNERS	39 rue Saint Lazare 75009 Paris	Tous secteurs d'activité	02/06/2015
HUJE AVOCATS	18 rue éguier 75006 Paris		01/04/2023
HYSES HYGIENE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE	2 B, rue Alfred-Nobel 77420 Champs-sur-Marne	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
IDEFORCE	47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	Chimie énergie	15/12/2000
IFDSP	16 bis rue Bréguet 75011 Paris		06/03/2019
IFEAS	7-9 rue Euryale Dehaynin 79019 Paris	Métallurgie, aéronautique, automobile, construction, bijouterie joaillerie, jouet, informatique	07/05/1985
IFOREP	Département formation 8 rue de Rosny - BP 149 93104 Montreuil Cedex		22/02/1988
INES LADJALI MANAGEMENT AND CO	40 rue Marat 94200 Ivry-sur-Seine	Tous secteurs d'activité	03/04/2024
INGENIUM CONSULTANT « OSEZ VOS DROITS »	3, Vieille route de Meulan 78250 Tessancourt sur Aubette		14/03/2018
INSTITUT ARTIS	3 rue du pont des halles 94150 Rungis	Transports	28/10/2003

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
INTEGRAL FORMATION	1 bis boulevard Cotte 95880 Enghien-les-Bains	Tous secteurs d'activité	03/04/2024
IPSO FACTO EXPERTISE	4, rue de la pierre levée 75011 Paris	Secteur bancaire et financier et branches professionnelles associées Informatique et sociétés de service	23/02/2024
IREFE (Institut Régional d'Etudes Formation Expert)	78, rue de Crimée 75019 Paris	Tous secteurs d'activité	14/03/1985
IRFSS ILE DE FRANCE (CROIX ROUGE FRANÇAISE)	120 avenue Gaston Roussel 93230 Romainville	Tous secteurs d'activité	23/09/2014
ITHAQUE DEVELOPPEMENT	33 rue de la Butte aux Bergers 95470 Saint Witz	Restauration, propreté industrielle, industrie du luxe, téléphonie, fournitures bureaux/logistique	21/07/2009
JDS AVOCATS	17, rue de l'indépendance 93000 Bobigny	Tous secteurs d'activité	03/02/2025
JECF JURI-EXPERT CONSEILS & FORMATIONS	14 rue Beaunier 75014 Paris	Bâtiment et travaux publics, industrie, tertiaire, transports, administration publique, média éditions, études et conseils, ingénierie, numérique, hospitalier, action sociale, télécommunication, distribution, hôtellerie, poste et télécommunication...	24/11/2021
JPC CONSEIL	20 rue des Lyanes 75020 Paris		27/10/2020
KEYS TO ADVANCE (K2A)	40 rue de Montmorency 75003 Paris	Tous secteurs d'activité	18/03/2015
LA BOUSSOLE	41 rue du Général de Gaulle 78120 Rambouillet	Économie sociale et solidaire, travail social, formation continue, éducation, jeunesse, culture, associatif	24/11/2021
LAERA	13, Cours du Danube 77700 Serris	Tous secteurs d'activité	08/01/2024
LA FAABRICK CHERDET	11 rue Jules Vallès 78280 Guyancourt	Services, portage salarial	27/10/2020
LAMY LIAISONS	7, rue Emmy Noether 93400 Saint-Ouen	Tous secteurs d'activité	22/01/2015
L'ATELIER DE FORMATION	4 rue Théophraste Renaudot 75015 Paris		13/07/2016
LEFEBVRE DALLOZ COMPETENCES	56 bis rue de Châteaudun 75009 Paris		28/10/2003

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
LE FRENE	28 rue de Trévisse 75009 Paris	Tertiaire, transport, médico-social, humanitaire	25/05/1987
LHP FORMATION	52, rue d'Aguessau CS 30199 92774 Boulogne-Billancourt Cedex	Tous secteurs d'activité	23/02/2024
LIRIA	413 boulevard des Provinces Françaises 92000 Nanterre		27/10/2020
LISE MATTIO	17 rue de la Procession 75015 Paris		23/09/2014
M & A FORMATIONS - CABINET MEZIANI & ASSOCIES	9 boulevard Morland 75004 Paris		24/11/2021
M. ALAIN CHENAUX - NEGOSOCIAL	16 rue de l'Inspecteur Alles 75019 Paris		7/6/2022
M. MOHAMMED AXEL KEBIR AVOCAT	35 rue de Berne 75008 Paris		07/06/2022
M. FREDDY VALLERANT	FV Formation 21, rue Bréguet 75011 Paris		23/06/2020
M2I SCRIBTEL	146-148 rue de Picpus 75012 Paris		03/11/2017
MF MASTER FORMATIONS CENTRE EUROPEEN DE FORMATIONS	1 rue de Stockholm 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	02/05/2013
MICHELLE ROUSSEAU ERGO COACHING	16, chemin des Beaumonts 94440 Villecresnes	Tous secteurs d'activité	23/02/2024
MILOPRA FORMATION	1, rue de Stockholm 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	03/02/2025
MON CARRÉ VERT	39 rue de la Fontaine du Gué 95170 Deuil-la-Barre		13/07/2016
MUTUAL FORMATION	49, avenue Simon-Bolivar 75019 Paris	Jouets et articles de puériculture, joaillerie / bijouterie, services de l'automobile, métallurgie	02/05/2013
NANSHE EXPERTISE	16 boulevard Saint Germain CS 70514 75237 Paris Cedex 05		03/11/2017

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
NEOPRO	3, rue Sacrot 94160 Saint-Mandé	Tous secteurs d'activité	03/02/2025
NG SANTE & SECURITE MME NOEMIE GHERBI	52 rue Cornillon 77100 Meaux		20/12/2022
NOUVEL R FORMATION	43 rue de l'université 93160 Noisy-le-Grand	Tous secteurs d'activité	22/01/2026
NOUVELLE HEURE	13 bis rue Philippe de Girard 75010 Paris		4/6/2021
OPERATIONS PREVENTION	23, Allée du Muguet 93470 Coubron	Tous secteurs d'activité	08/01/2024
OPPBTP	25 avenue du Général Leclerc 92660 Boulogne-Billancourt	BTP	21/06/1999
ORSYS GROUPE	La Grande Arche – paroi Nord 92044 Paris La Défense		27/10/2020
PACTES CONSEILS	7 rue Commines 75003 Paris		27/10/2020
PGPS	34, rue Stephenson 75018 Paris	Tous secteurs d'activité	08/01/2024
PLEIN SENS	5 rue Jules Vallès 75011 Paris		22/12/2016
PRERISK FORMATION	17 bis vieux chemin Gournay 93160 Noisy-le-Grand		24/11/2021
PRÉV'IT FORMATION MME MARIE BERA	1 impasse des carpeaux 94520 Périgny		27/10/2020
PREVALSIA	26, avenue de la providence 92160 Antony	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
PRÉVENTECH FORMATION	4 cité Paradis 75010 Paris		19/01/2016
PRO-ETUDES	4, rue Louis-Blériot 78130 Les Mureaux	Tous secteurs d'activité	18/09/2023
PROGEXA	70 rue d'Hautpoul 75019 Paris	Industrie agro-alimentaire, énergie, commerce, transports	23/06/2020

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
PROMETEA	21 bis rue du Champ de l'alouette 75013 Paris		11/07/2023
PROXIMA CD	73 boulevard de Lorraine 95240 Corneilles en Parisis	Secteur industriel	03/11/2006
QUALICONSULT	1 bis rue du petit Clamart Zone Vélizy Plus, bât. E 78140 Vélizy Villacoublay	Tous secteurs d'activité	23/09/2014
RAI & CO	34, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	22/01/2026
REOR	50 rue Alphonse Melun 94230 Cachan	Secteur public, tertiaire, industriel	17/10/2000
RES-EUROCONSEIL	5 villa Marthe 92000 Nanterre		22/12/2016
SA FORMATION SOUMIA AZIRIA	69, rue de la Glacière 75013 Paris	Tous secteurs d'activité	01/2024
SECAFI	20 rue Martin Bernard 75647 Paris cedex 13	Industrie, chimie, transports, presse, collectivités territoriales, santé, banque	28/09/2012
SÉCURITÉ PREMIUM FORMATION	2 rue du Pré des Aulnes 77340 Pontault-Combault		24/11/2021
SECURYGREEN	1 rue de Rome 77144 Montevrain		03/04/2024
SEDAFOR	15 rue des Mongazons 78200 Magnanville	Tous secteurs sauf secteur public	20/07/2005
SEXTANT EXPERTISE	8 rue Bernard Buffet 75017 Paris		23/06/2020
SGS INTERNATIONAL CERTIFICATION SERVICES (SGS ICS)	29 avenue Aristide Briand 94111 Arcueil		03/11/2017
SHARE FORMATION	1 rue du Brochet 78711 Mantes-la-Ville		4/6/2021
Sl2P	ACMO PARC 10 avenue Réaumur 92140 Clamart	Industrie, tertiaire, transport, institutionnel	29/12/2008

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
SICOGE	5 rue de Provence 75009 Paris	Industrie, tertiaire (grande distribution)	14/03/1985
SMC – SOCIAL MANAGEMENT ET CONSULTING	32-36 rue de Bellevue 92100 Boulogne-Billancourt		20/12/2022
SOCIALCONSEIL SCOP	7 place Ovale BP 6 94231 Cachan cedex		16/07/2001
SOCIAL ENTREPRISES INSTITUT SUPERIEUR DU TRAVAIL	12, rue Edmond-Valentin 75007 Paris	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
SOCOTEC	Les Quadrants 3 avenue du Centre 78182 Saint Quentin en Yvelines	Bâtiment, industrie, tertiaire	07/05/1985
SYNDEX	22 rue Pajol 75018 Paris		23/11/2013
TACK TMI (ex AXXI FORMATION)	Tour Emblem 7 Allée de l'Arche 92 400 Courbevoie	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
TANDEM CONSEIL ET FORMATION	38 rue Bréguet 75011 Paris		23/06/2020
TECHNOLOGIA	29, rue du Louvre 75002 Paris	Tous secteurs d'activité	15/12/2000
TREOS CONSULTING MME CHRISTEL MONAR	11 B rue de Noailles 78100 Saint Germain en Laye	Secteur tertiaire et industriel	02/05/2013
VERTIGO CONSEILS	17, rue Malakoff 92600 Asnières-sur-Seine	Tous secteurs d'activité	24/10/2025
VIVALIANS	5 rue des Cerisiers 91090 Lisses		20/12/2022
WILLIS TOWERS WATSON FRANCE	Immeuble Quai 33 33 quai de Dion-Bouton 92814 Puteaux Cedex	Fonction publique territoriale	11/07/2023

Conformément à la loi n° 78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données, que vous pouvez exercer auprès de la DRIEETS IDF (coordonnées ci-dessous)

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2026-03-31-00026

Arrêté n° IDF-2026- accordant à EDGARD
l'agrément institué par l'article R.510-1 du code
de l'urbanisme



ARRÊTÉ N° IDF-2026-

accordant à EDGARD l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.510-1 à L.510-4 et R.510-1 à R.510-15 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.171-4, L.174-1 et R.174-22 à R.174-32 ;

Vu la demande d'agrément présentée par EDGARD, réceptionnée le 16/02/2026 et enregistrée sous le numéro 2026/026 ;

Considérant que le projet est soumis au respect des exigences de performance énergétique et environnementale qui lui sont applicables ;

Considérant que le projet « FAN D'ISSY » permet de revaloriser une friche située à proximité du T2, du RER C et à terme de la nouvelle gare de la ligne 15, dans le cadre de la ZAC Léon Blum, dont l'objectif est d'optimiser l'utilisation du foncier et combler les dents creuses, tout en favorisant un cadre de vie de qualité ;

Considérant que la surface de bureaux est réversible pour du logement et s'intègre dans une vaste opération mixte comprenant 16 787 m² de logements, dont 5 039 m² de logements sociaux, ainsi que 2 563 m² de commerces et activités ;

Considérant que le projet vise les labels BREEAM Very Good et Biodiversity, ne prévoit pas de stationnement pour les bureaux, apporte 17 nouveaux arbres et prévoit 456 m² de pleine terre et 578 m² de toiture végétalisée ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;

ARRÊTE

Article 1er : L'agrément prévu par les articles susvisés du code de l'urbanisme est accordé à EDGARD, en vue de réaliser à ISSY-LES-MOULINEAUX (92 130), ZAC Léon Blum (Îlot F lots 1 et 2), 83, avenue de Verdun, une opération de construction d'un ensemble immobilier mixte, comprenant des surfaces à destination de bureaux, d'une surface de plancher totale soumise à l'agrément de 1 300 m².

Article 2 : La surface de plancher totale agréée se compose comme suit :

Bureaux : 1 300 m² (construction)

Ces surfaces constituent un maximum susceptible d'être réduit en application des dispositions d'urbanisme.

Article 3 : Les locaux devront être utilisés uniquement en vue de l'exercice de l'activité définie à l'article 2.

Article 4 : La délivrance des autorisations d'urbanisme étant subordonnée à l'ensemble des règles régissant la matière, le présent arrêté ne préjuge pas de cette délivrance et il ne peut être opposé aux objections éventuelles touchant notamment l'implantation, les volumes, la densité, les nuisances, etc., qui pourraient être faites par les services chargés d'instruire ces demandes.

Ces demandes, auxquelles sera annexée une copie du présent arrêté, devront être déposées dans le délai d'un an à compter de la date de signature du présent arrêté. Passé ce délai, le présent arrêté sera caduc.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à :

EDGARD
22, Place Vendôme
75 001 PARIS

Article 6 : Le préfet des Hauts-de-Seine et la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, le 31/03/2026

Le Préfet de la Région d'Île-de-France Préfet de Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois, soit gracieux auprès du préfet de la région Île-de-France, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de l'urbanisme. Il peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2026-03-31-00025

Arrêté n° IDF-2026- accordant à S.C.C.V. SIRIUS
GRÉSILLONS l'agrément institué par l'article
R.510-1 du code de l'urbanisme



ARRÊTÉ N° IDF-2026-

accordant à S.C.C.V. SIRIUS GRÉSILLONS l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.510-1 à L.510-4 et R.510-1 à R.510-15 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.171-4, L.174-1 et R.174-22 à R.174-32 ;

Vu la demande d'agrément présentée par S.C.C.V. SIRIUS GRÉSILLONS, réceptionnée le 16/02/2026 et enregistrée sous le numéro 2026/025 ;

Considérant que le projet est soumis au respect des exigences de performance énergétique et environnementale qui lui sont applicables, qu'il vise les certifications HQE et biosourcé niveau 1 ;

Considérant que le projet permet le recyclage d'une friche industrielle au sein de la ZAC Gare des Grésillons, pour y redévelopper des locaux d'activités industrielles, dédiés à la fabrication, la réparation et la maintenance ;

Considérant que le site a été préalablement dépollué, que le projet apporte plus de 6 500 m² de surfaces perméables, dont 4 000 m² d'espaces verts de pleine terre, la plantation de 83 nouveaux arbres, plus de 3 600 m² de toiture végétalisée, et que les places de stationnement seront perméables ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;

ARRÊTE

Article 1er : L'agrément prévu par les articles susvisés du code de l'urbanisme est accordé à S.C.C.V. SIRIUS GRÉSILLONS, en vue de réaliser à GENNEVILLIERS (92 230), ZAC Gare des Grésillons (lot U/V), rue Henri Vuillemin, une opération de construction neuve d'un ensemble immobilier à destination principale de locaux d'activités industrielles, d'une surface de plancher totale soumise à l'agrément de 14 000 m² ;

Article 2 : La surface de plancher totale agréée se compose comme suit :

Locaux d'activités industrielles :	8 800 m ² (construction)
Bureaux:	5 200 m ² (construction)

Ces surfaces constituent un maximum susceptible d'être réduit en application des dispositions d'urbanisme.

Article 3 : Les locaux devront être utilisés uniquement en vue de l'exercice de l'activité définie à l'article 2.

Article 4 : La délivrance des autorisations d'urbanisme étant subordonnée à l'ensemble des règles régissant la matière, le présent arrêté ne préjuge pas de cette délivrance et il ne peut être opposé aux objections éventuelles touchant notamment l'implantation, les volumes, la densité, les nuisances, etc., qui pourraient être faites par les services chargés d'instruire ces demandes.

Ces demandes, auxquelles sera annexée une copie du présent arrêté, devront être déposées dans le délai d'un an à compter de la date de signature du présent arrêté. Passé ce délai, le présent arrêté sera caduc.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à :

S.C.C.V. SIRIUS GRÉSILLONS
85, boulevard Haussmann
75 008 PARIS

Article 6 : Le préfet des Hauts-de-Seine et la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, le 31/03/2026

Le Préfet de la Région d'Île-de-France Préfet de Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois, soit gracieux auprès du préfet de la région Île-de-France, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de l'urbanisme. Il peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2026-03-31-00027

Arrêté n° IDF-2026- modifiant l'arrêté N°
IDF-2023-01-25-00014 du 25/01/2023
accordant à BOISSY ROYALE l'agrément institué
par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

ARRÊTÉ N° IDF-2026-

**modifiant l'arrêté N° IDF-2023-01-25-00014 du 25/01/2023
accordant à BOISSY ROYALE
l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.510-1 à L.510-4 et R.510-1 à R.510-15 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.171-4, L.174-1 et R.174-22 à R.174-32 ;

Vu l'arrêté préfectoral N° IDF-2023-01-25-00014 du 25/01/2023 accordant à BOISSY ROYALE l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme ;

Vu la demande de modification d'agrément présentée par BOISSY ROYALE, réceptionnée le 24/02/2026 et enregistrée sous le numéro 2026/029 ;

Considérant que cette modification ne porte que sur un ajustement entre surfaces démolies et reconstruites et surfaces réhabilitées, sans impact sur la surface totale agréée, l'extension demeurant limitée ;

Considérant que le projet fait par ailleurs l'objet d'une décision de changement d'usage en date du 14 novembre 2022 au titre de l'article L.631-7 du code de la construction et de l'habitation pour 521,26 m², incluant des surfaces de logements sociaux ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté préfectoral N° IDF-2023-01-25-00014 du 25/01/2023 est modifié de la façon suivante :

« L'agrément prévu par les articles susvisés du code de l'urbanisme est accordé à BOISSY ROYALE, en vue de réaliser à PARIS (75 008), 9-11 rue Royale, 8 rue Boissy d'Anglas, une opération de restructuration avec changement de destination d'un ensemble immobilier à usage principal de bureaux, d'une surface de plancher totale soumise à l'agrément de 13 715 m² ».

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral est modifié de la façon suivante :

« La surface de plancher totale agréée se compose comme suit » :

Bureaux :	250 m ² (démolition-reconstruction)
Bureaux :	12 500 m ² (réhabilitation)
Bureaux :	965 m ² (changement de destination)

Ces surfaces constituent un maximum susceptible d'être réduit en application des dispositions d'urbanisme.

Article 3 : Les locaux devront être utilisés uniquement en vue de l'exercice de l'activité définie à l'article 2.

Article 4 : La délivrance des autorisations d'urbanisme étant subordonnée à l'ensemble des règles régissant la matière, le présent arrêté ne préjuge pas de cette délivrance et il ne peut être opposé aux objections éventuelles touchant notamment l'implantation, les volumes, la densité, les nuisances, etc., qui pourraient être faites par les services chargés d'instruire ces demandes.

Ces demandes, auxquelles sera annexée une copie du présent arrêté, devront être déposées dans le délai d'un an à compter de la date de signature du présent arrêté. Passé ce délai, le présent arrêté sera caduc.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à :

BOISSY ROYALE
86, rue Saint-Lazare
75 009 PARIS

Article 6 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris et la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, 31/03/2026

Le Préfet de la Région d'Île-de-France Préfet de Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois, soit gracieux auprès du préfet de la région Île-de-France, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de l'urbanisme. Il peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2026-03-31-00030

Arrêté n° IDF-2026- modifiant l'arrêté N°
IDF-2025-01-28-00004 du 28/01/2025
accordant à GALIMMO l'agrément institué par
l'article R.510-1 du code de l'urbanisme



ARRÊTÉ N° IDF-2026-

**modifiant l'arrêté N° IDF-2025-01-28-00004 du 28/01/2025
accordant à GALIMMO
l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.510-1 à L.510-4 et R.510-1 à R.510-15 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.171-4, L.174-1 et R.174-22 à R.174-32 ;

Vu l'arrêté préfectoral N° IDF-2025-01-28-00004 du 28/01/2025 accordant à SCI GALILÉE l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme ;

Vu la demande de modification d'agrément présentée par GALIMMO, actuel titulaire du permis de construire, réceptionnée le 17/03/2026 et enregistrée sous le numéro 2026/037 ;

Considérant que cette modification ne porte que sur un ajustement entre surfaces démolies et reconstruites et surfaces réhabilitées, sans impact sur la surface totale agréée, l'extension demeurant limitée ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté préfectoral N° IDF-2025-01-28-00004 du 28/01/2025 est modifié de la façon suivante :

« La surface de plancher totale agréée se compose comme suit » :

Bureaux :	440 m ² (démolition-reconstruction)
Bureaux :	2 145 m ² (réhabilitation)
Bureaux :	150 m ² (extension)

Ces surfaces constituent un maximum susceptible d'être réduit en application des dispositions d'urbanisme.

Article 2 : Les locaux devront être utilisés uniquement en vue de l'exercice de l'activité définie à l'article 1^{er}.

Article 3 : La délivrance des autorisations d'urbanisme étant subordonnée à l'ensemble des règles régissant la matière, le présent arrêté ne préjuge pas de cette délivrance et il ne peut être opposé aux objections éventuelles touchant notamment l'implantation, les volumes, la densité, les nuisances, etc., qui pourraient être faites par les services chargés d'instruire ces demandes.

Ces demandes, auxquelles sera annexée une copie du présent arrêté, devront être déposées dans le délai d'un an à compter de la date de signature du présent arrêté. Passé ce délai, le présent arrêté sera caduc.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à :

GALIMMO
17, avenue Charles de Gaulle
92 200 NEUILLY-SUR-SEINE

Article 5 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris et la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, 31/03/2026

Le Préfet de la Région d'Île-de-France Préfet de Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois, soit gracieux auprès du préfet de la région Île-de-France, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de l'urbanisme. Il peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2026-03-31-00029

Arrêté n° IDF-2026- modifiant l'arrêté n°
IDF-2025-11-26-00023 du 26/11/2025 accordant à
BARINGS CORE FUND 77 BOETIE SCI l'agrément
institué par l'article R.510-1 du code de
l'urbanisme



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

ARRÊTÉ N° IDF-2026-

**modifiant l'arrêté N° IDF-2025-11-26-00023 du 26/11/2025
accordant à BARINGS CORE FUND 77 BOETIE SCI
l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.510-1 à L.510-4 et R.510-1 à R.510-15 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.171-4, L.174-1 et R.174-22 à R.174-32 ;

Vu l'arrêté préfectoral N° IDF-2025-11-26-00023 du 26/11/2025 accordant à BARINGS CORE FUND 77 BOETIE SCI l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme ;

Vu la demande de modification d'agrément présentée par BARINGS CORE FUND 77 BOETIE SCI, réceptionnée le 24/02/2026 et enregistrée sous le numéro 2026/028 ;

Considérant que les légères évolutions des natures de surfaces (plus de démolition-reconstruction et moins de réhabilitation) ne remettent pas en cause la surface initialement agréée, celle-ci restant inférieure aux seuils d'extension limitée ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;

ARRÊTE

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral N° IDF-2025-11-26-00023 du 26/11/2025 est modifié de la façon suivante :

« La surface de plancher totale agréée se compose comme suit » :

Bureaux :	370 m ² (démolition-reconstruction)
Bureaux :	1 879 m ² (réhabilitation)
Bureaux :	80 m ² (changement de destination)
Bureaux :	136 m ² (extension)

Ces surfaces constituent un maximum susceptible d'être réduit en application des dispositions d'urbanisme

Article 2 : Les locaux devront être utilisés uniquement en vue de l'exercice de l'activité définie à l'article 1^{er}.

Article 3 : La délivrance des autorisations d'urbanisme étant subordonnée à l'ensemble des règles régissant la matière, le présent arrêté ne préjuge pas de cette délivrance et il ne peut être opposé aux objections éventuelles touchant notamment l'implantation, les volumes, la densité, les nuisances, etc., qui pourraient être faites par les services chargés d'instruire ces demandes.

Ces demandes, auxquelles sera annexée une copie du présent arrêté, devront être déposées dans le délai d'un an à compter de la date de signature du présent arrêté. Passé ce délai, le présent arrêté sera caduc.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à :

BARINGS CORE FUND 77 BOETIE SCI
26, rue de la Pépinière
75 008 PARIS

Article 5 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris et la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, 31/03/2026

Le Préfet de la Région d'Île-de-France Préfet de Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois, soit gracieux auprès du préfet de la région Île-de-France, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de l'urbanisme. Il peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.